

Forêt

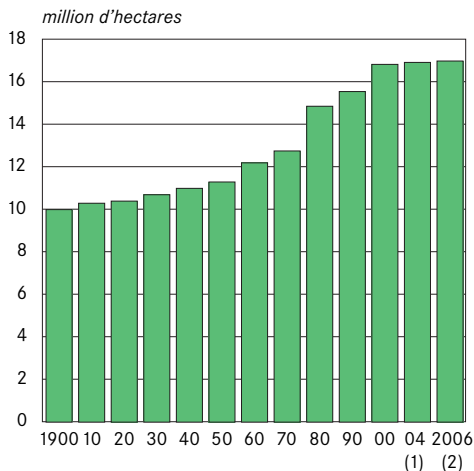
La forêt française participe de manière irremplaçable au développement rural, en fournissant de nombreux emplois. Elle fournit la matière première à plusieurs branches d'activité. Elle joue un rôle majeur dans la protection de l'environnement (lutte contre le changement climatique par le stockage du carbone, etc.). Elle sert de cadre à de nombreuses activités de loisir.

Les sols boisés couvrent 17 millions d'hectares, soit près de 31% du territoire national. La forêt proprement dite en occupe 87%, le reste étant constitué de peupleraies, de bosquets et de haies. Les sols boisés se sont accrus de 7 millions d'hectares depuis 1900, dont 1,4 au cours des seize dernières années. Cette extension se fait principalement par colonisation naturelle de terres sans usage agricole.

La forêt est peu présente dans le nord et l'ouest du pays. Si l'on exclut Paris et les Hauts-de-Seine, le Pas-de-Calais, avec 10% de son territoire, est le département le moins boisé. Elle occupe une place importante dans le Sud-Ouest et les massifs montagneux. Elle dépasse 50% dans 7 départements: Landes (60%), Vosges et Jura, où la production de bois est importante et Var, Alpes-Maritimes, Drôme et Ardèche, où elle a un rôle de protection et de loisirs.

La France, au quatrième rang, détient 10% des forêts de l'Union européenne à 27, après la Suède (18%), la Finlande (15%) et l'Espagne (12%). Les paysages des deux premiers pays sont dominés par la forêt (environ les deux tiers du territoire).

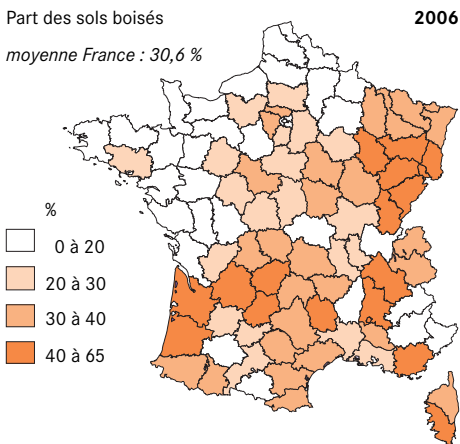
Sols boisés



	1990	2000	2004 ⁽¹⁾	2006 ⁽²⁾
<i>millier d'hectares</i>				
Forêts	13 985	15 050	15 170	14 853
Feuillus	8 548	9 528	9 620	9 028
Résineux	4 160	4 109	4 052	3 286
Mixtes	1 278	1 412	1 497	2 539
Surfaces boisées hors forêt	1 569	1 784	1 756	2 138
Bosquets et arbres épars ⁽³⁾	930	918	874	952
Peupliers	280	260	265	185
Haies⁽³⁾	359	606	617	1 001
Total sols boisés	15 554	16 834	16 926	16 991

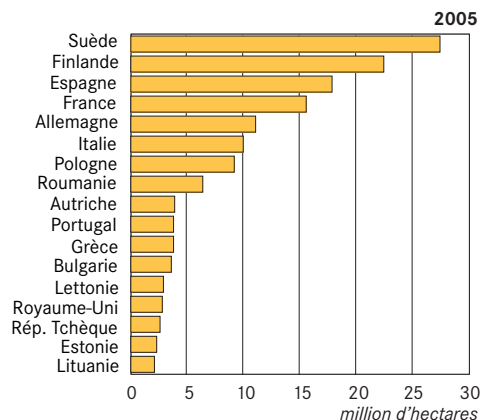
(1) Les données 2004 sont calculées sur l'échantillon réduit Teruti 2004 (voir glossaire « Teruti-Lucas »).
 (2) Nouvelle série Teruti-Lucas.
 (3) À partir de 2006, les arbres épars et les peupliers épars ne sont plus enregistrés (pas de surface associée). Ils sont classés avec les bosquets et un peu avec les haies.
 Source : Agreste - Teruti, Teruti-Lucas.

Taux de boisement



Source : Agreste - Teruti-Lucas.

La forêt dans l'Union européenne



Source : CEE-NU/FAO - Inventaire des ressources forestières 2005.

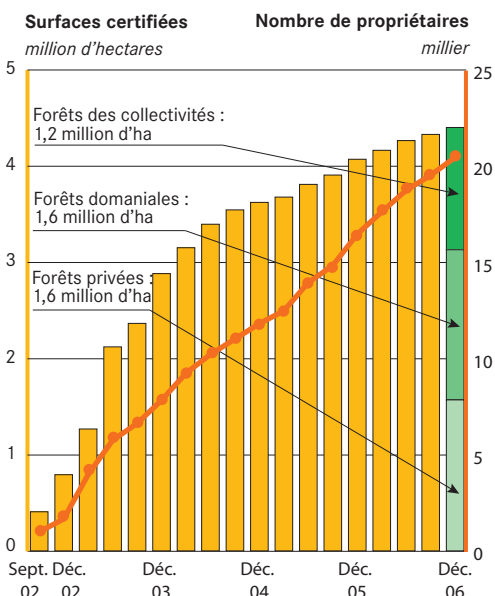
Forêt

Les peuplements feuillus occupent 64% de la surface des forêts françaises. La part des conifères semble plafonner depuis 2004, après vingt années de légère croissance. Les principales essences feuillues sont les chênes, rouvre, pédonculé et pubescent, et le hêtre. Pour les conifères, les pins, dont le pin maritime dans le massif landais, dominant; viennent ensuite l'épicéa, le sapin pectiné et le douglas.

Les propriétaires forestiers adhérents à un système de certification forestière s'engagent à gérer leurs forêts selon un référentiel technique respectant les principes de la gestion durable. La progression des surfaces certifiées se ralentit après une période de croissance rapide commencée en 2002. Fin 2007, elle atteint 4,4 millions d'hectares, soit 31 % des forêts disponibles pour la production de bois.

La forêt contribue à la lutte contre le changement climatique grâce à sa capacité de séquestration du carbone atmosphérique. Elle stocke en moyenne 75 tonnes de carbone par hectare dans les arbres (biomasse aérienne et souterraine). La croissance des arbres permet d'éliminer de l'atmosphère 16 millions de tonnes de carbone par an (60 millions de tonnes équivalent CO₂), soit 11% de l'ensemble des émissions françaises de gaz à effet de serre (560 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2005).

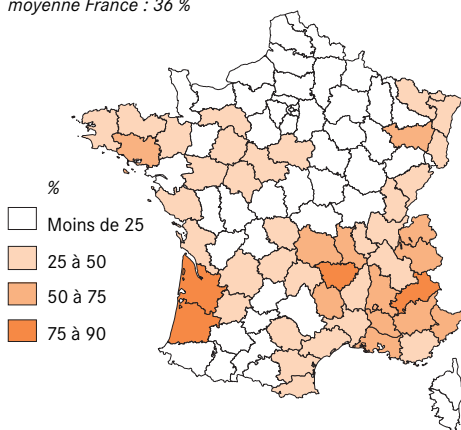
Certification forestière



Champ : surfaces forestières certifiées et nombre de propriétaires adhérents au système PEFC en France.
Source : PEFC-France.

Répartition par espèce

Part des conifères dans la superficie en forêts 2004
moyenne France : 36 %



	2004	
	Superficie millier d'ha	%
Feuillus	8 952	100,0
dont chênes rouvre, pédonculé et pubescent	5 102	57,0
hêtre	1 303	14,6
châtaignier	507	5,7
Conifères	5 075	100,0
dont sapins et épicéas	1 368	26,9
pin maritime	1 366	26,9
pins autres	1 795	35,4

Champ : forêts exploitables uniquement.
Source : IFN - Inventaires départementaux 1989 à 2004.

Stockage de carbone

2005	Stock de carbone (million de tonnes)	Stock de carbone ⁽¹⁾ (tonne par hectare)	Puits de carbone ⁽¹⁾ (million de tonnes de C par an)
Biomasse des peuplements feuillus ⁽²⁾	752	78	14,4
Biomasse des peuplements conifères	242	70	2,8
Biomasse des peuplements mixtes	111	72	3,2
Sous-total biomasse forestière⁽³⁾	1 105	75	20,5
Sols forestiers (litière incluse)	n. d.	n. d.	- 4,1
Total	n. d.	n. d.	16,3

(1) Puits de carbone et Stock de carbone (cf. glossaire).
(2) Les peuplements feuillus comprennent les peupleraies.
(3) Biomasse aérienne (troncs, branches) et souterraine (souches, racines).
Source : IFN, Citepa.

Protection de l'environnement

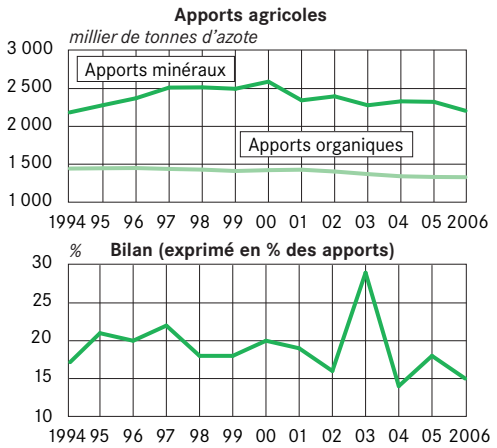
1

L'azote et le phosphore sont des polluants des eaux issus de diverses activités humaines, dont l'agriculture. Ce sont aussi des éléments majeurs dans la nutrition des plantes.

L'azote non capté par les cultures ou les organismes vivant dans le sol peut être entraîné vers les cours d'eau ou les nappes phréatiques. En moyenne, entre 1994 et 2006, les apports agricoles dépassent de 19 % les prélèvements par les cultures. L'excédent a atteint 29 % en 2003 à cause de très mauvais rendements ; en 2006, il est de 15 %. Les apports d'azote organique (plus du tiers du total) sont stables depuis 1994. Ils sont à trois quarts issus des bovins. Les apports minéraux sont plus fluctuants. En 2006, le bilan azoté est équilibré dans les régions d'agriculture extensive du Massif Central, des Alpes et du pourtour méditerranéen. Il est largement excédentaire en Bretagne, région d'élevage intensif et en Champagne-Ardenne, où dominent les grandes cultures.

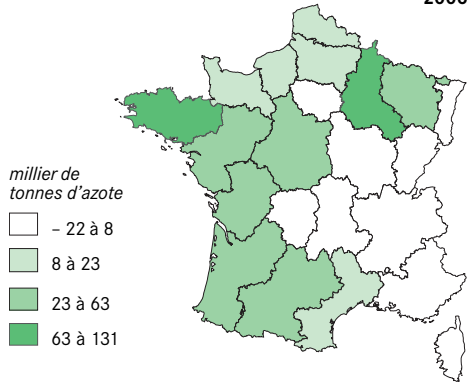
Le phosphore est moins mobile que l'azote dans le sol. Il n'y a risque de fuite que rarement par érosion ou par dépassement de la capacité de stockage des sols. En 2006, les apports agricoles de phosphore dépassent de 4 % les prélèvements par les cultures contre 30 % en 1994. Les apports organiques (54 % du total en 2006) sont stables. Les apports minéraux diminuent de plus de 40 % entre 1994 et 2006. En 2006, le bilan du phosphore est excédentaire dans les régions d'élevage et déficitaire dans les zones de grandes cultures.

Azote : apports et bilan



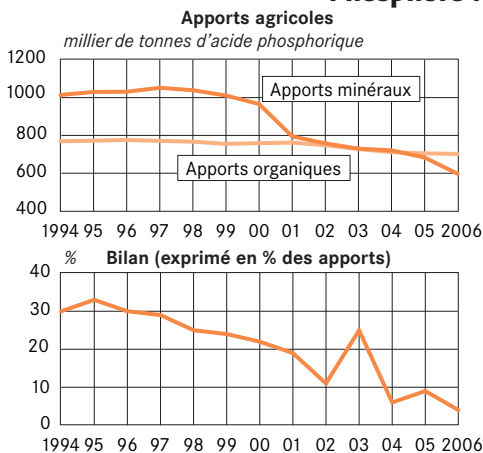
Bilan(1) de l'azote

2006



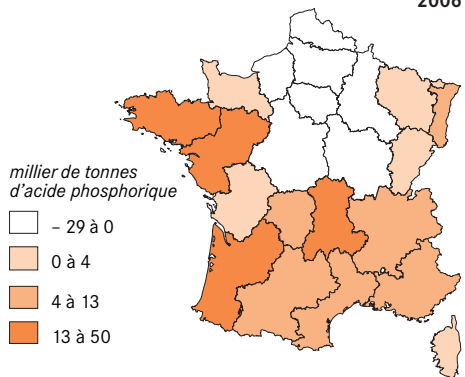
(1) Bilan = apports agricoles - prélèvements par les cultures. Sources : Agreste - Bilan d'azote, Unifa.

Phosphore : apports et bilan



Bilan(1) du phosphore

2006



(1) Bilan = apports agricoles - prélèvements par les cultures. Sources : Agreste - Bilan du phosphore, Unifa.

Protection de l'environnement

La dégradation de la qualité des eaux a conduit à définir des zones vulnérables. Dans ces zones, les agriculteurs sont soumis à des exigences environnementales plus fortes: ils sont tenus de disposer de capacités suffisantes de stockage des fumiers et lisiers, de respecter des périodes d'interdiction d'épandage et d'enregistrer leurs pratiques de fertilisation azotée.

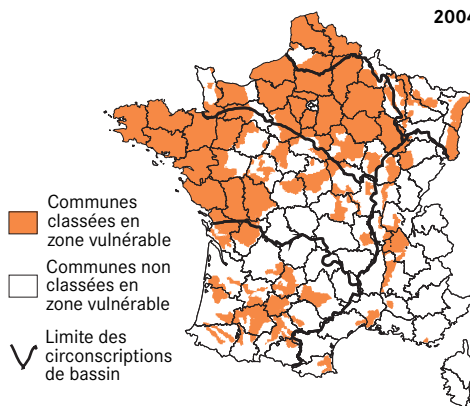
Le programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole (PMPOA) concerne en priorité les éleveurs situés en zone vulnérable. Il permet d'accompagner les éleveurs dans la mise aux normes de leur exploitation, en accordant des aides aux investissements et à l'élaboration du projet agronomique. Un premier programme avait touché 37 500 élevages sur la période 1994-2000. Dans le cadre du deuxième programme (PMPOA 2), lancé en 2002, près de 54 000 exploitations ont bénéficié d'un engagement financier. Plus de 90% des dossiers et des montants mobilisés concernent des exploitations situées en zone vulnérable.

La subvention moyenne est de 13 000 euros par exploitation. Elle est apportée par l'État, les Collectivités Territoriales et les Agences de l'Eau. Plus de 700 millions d'euros d'aides ont été accordées au titre du PMPOA 2.

Ce programme a constitué un atout majeur pour le respect des normes dans les élevages.

Zones vulnérables aux nitrates

2004



Sources : MAP, MEEDDAT.

Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA)

• Nombre de dossiers PMPOA engagés (Bilan au 31 décembre 2007)

Premier programme (1994-2000)

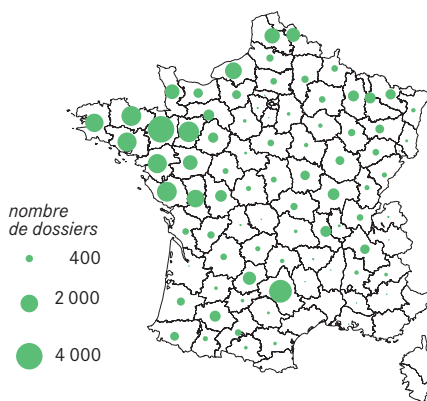
Nombre total de dossiers engagés 37 500

Deuxième programme

	2002-2003	2005	2006	2007
Nombre de dossiers engagés	1 835	10 359	20 524	14 056
Cumul depuis le début du programme	1 835	19 265	39 789	53 845

• 2^e PMPOA

Nombre de dossiers engagés au 31 décembre 2007



Montants engagés

	2002-2003	2005	2006	2007	cumul
	<i>million d'euros</i>				
Montant apporté par l'État	14,1	44,3	74,7	48,9	213,5
Montant apporté par les collectivités territoriales ⁽¹⁾	3,3	21,4	38,2	33,4	122,4
Montant apporté par les agences de l'eau	17,5	65,8	112,9	82,3	335,9
Total	34,9	131,5	225,8	164,6	671,7

(1) Données provisoires reconstituées.
Sources : Agence de l'eau, DGFAR, Cnasea.

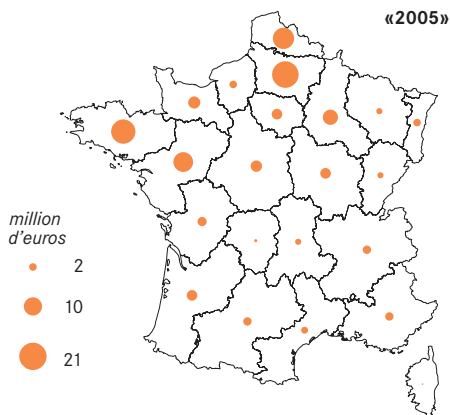
Protection de l'environnement

En 2006, les établissements d'au moins 100 salariés de l'industrie agroalimentaire (IAA) ont investi 139 millions d'euros pour protéger l'environnement, soit 54 % de plus que l'année précédente. Les trois quarts sont des investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement dont le traitement des eaux usées (54 %) : ils consistent le plus souvent dans la construction ou l'agrandissement d'une station d'épuration. Les secteurs d'activité principalement concernés sont les industries des sucre, lait, viande, fruits et légumes et boissons. Un quart des investissements réalisés en 2006 porte sur la qualité des matériels de production lors de leur renouvellement.

Ces mêmes unités ont versé, par ailleurs, 340 millions d'euros en 2004 au titre des autres dépenses environnementales, dont 108 millions consacrés au fonctionnement des installations de protection de l'environnement, souvent liées au traitement des eaux usées. Les versements à divers organismes ont dépassé 220 millions d'euros : 34 millions de redevances d'assainissement, 75 millions d'euros aux prestataires chargés de la collecte, du traitement et de l'élimination des déchets. L'industrie des viandes a dépensé 31 millions dans ce but. Les cotisations payées par les industriels du lait et des boissons à des organismes agréés tels que Eco-emballages ou Adelphe ont avoisiné 90 millions d'euros.

Dépenses d'investissement des IAA pour protéger l'environnement

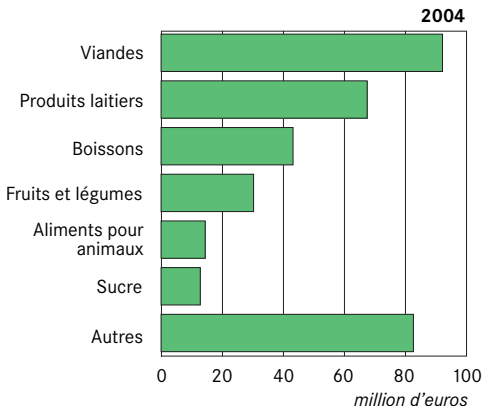
Secteur industriel (NAF)	2000	2004	2005	2006
<i>million d'euros</i>				
Produits laitiers	19,5	24,7	19,0	22,1
Viandes	16,1	18,8	16,9	21,8
Sucre	18,8	15,7	10,0	19,4
Fruits et légumes	6,3	14,7	11,5	18,0
Boissons	9,8	10,8	4,0	9,3
Aliments pour animaux	2,6	5,3	2,6	7,7
Autres	26,9	22,8	26,1	40,6
Ensemble IAA	100,0	112,8	90,1	138,9
<i>dont investissements spécifiques pour la protection de l'eau</i>				
	49,3	55,1	39,4	75,0



Champ : établissements de 100 salariés et plus.
 «2005» : moyenne des années 2004 à 2006.
 Source : Agreste - Enquêtes annuelles sur les investissements pour protéger l'environnement.

Dépenses courantes des IAA pour protéger l'environnement

	2004
<i>million d'euros</i>	
Dépenses de fonctionnement des équipements de protection de l'environnement	108,0
Paiements de diverses redevances, cotisations et taxes	223,9
<i>dont liés à l'eau</i>	34,0
<i>liés aux déchets</i>	75,0
Management environnemental	8,8
Autres dépenses courantes	1,4
Total dépenses courantes	342,1



Champ : établissements de 100 salariés et plus.
 Source : Agreste - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2004.

Protection de l'environnement

En 2006, les espaces naturels couvrent plus de 40% du territoire métropolitain. Ils sont constitués pour près des trois quarts de sols boisés. Leur superficie globale est stable, mais leur composition évolue. Ainsi, depuis 1992, les sols boisés ont gagné 460 000 ha sur les landes et les friches.

Avec une progression annuelle moyenne de 1,3%, les espaces artificialisés connaissent quant à eux une expansion importante depuis 1992, en particulier les sols bâtis qui progressent chaque année d'environ 2%. En 2006, ces espaces artificialisés occupent moins de 6% du territoire; ils sont beaucoup plus fréquents dans les régions à forte densité de population et de logements, en particulier dans les aires urbaines (16% en Île-de-France).

Les espaces les plus vulnérables ou remarquables bénéficient de mesures de protection. C'est le cas des parcs nationaux, et surtout des cœurs des parcs nationaux, des réserves naturelles et des zones couvertes par des arrêtés de protection de biotope.

En 2007, la France a arrêté la liste des sites « Natura 2000 »: 1 334 sites d'intérêt communautaire et 371 zones de protection spéciale.

Espaces protégés

2006	Nombre	Superficie millier d'hectares
Parcs nationaux <i>dont cœurs des parcs</i>	6	1 260,4 350,9
Parcs naturels régionaux	42	6 942,8
Réserves naturelles nationales et réserves naturelles de Corse	144	242,8
Réserves naturelles régionales	150	17,4
Zones couvertes par des arrêtés de protection de biotope	640	124,4
Sites acquis par le Conservatoire du littoral	463(1)	75,0
Zones de protection spéciale en application de la directive Oiseaux(2)	371	4 608,6
Sites d'intérêt communautaire en application de la directive Habitats, faune, flore(2)	1 334	5 218,8
Zones humides protégées en application de la convention Ramsar	20	725,9
Réserves nationales de chasse et faune sauvage	9	31,3
Réserves biologiques domaniales	195	29,2

(1) Ce dénombrement tient compte des regroupements de certains sites réalisés au cours de l'année.

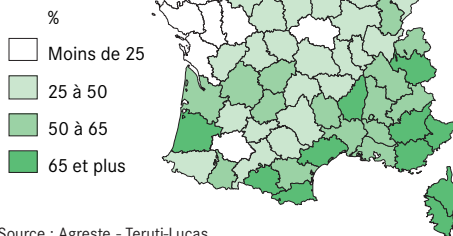
(2) Données 2007.

Sources: MEEDDAT - Ifen, MNHN (Muséum national d'histoire naturelle), RNF (Réserves naturelles de France).

Espaces naturels

(Eaux, zones humides, roches, alpages, landes et sols boisés)

% de la surface totale **2006**
moyenne France : 41,1 %

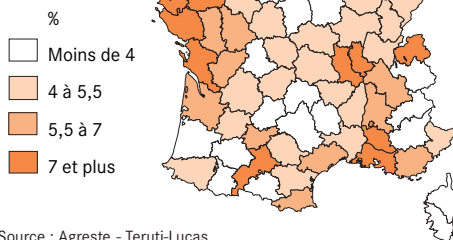


Source: Agreste - Teruti-Lucas.

Espaces artificialisés

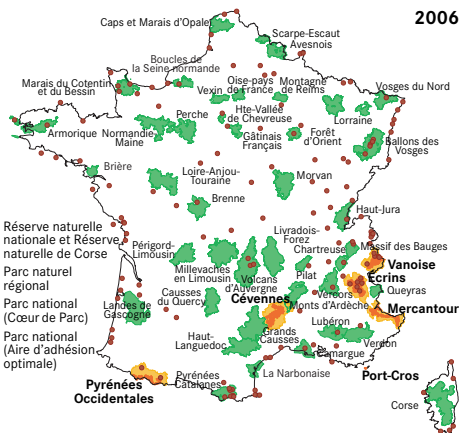
(Sols artificiels non bâtis, sols revêtus, sols bâtis)

% de la surface totale **2006**
moyenne France : 5,4 %



Source: Agreste - Teruti-Lucas.

Parcs nationaux, réserves naturelles, parcs naturels régionaux



Sources: MEEDDAT - Ifen, MNHN (Muséum national d'histoire naturelle).